

Extrait du Règlement du Camp

Tout détenu peut recevoir ~~de~~ adresser 2 lettres ou 2 cartes postales par mois. Les lettres doivent être nettes et bien lisibles. Les envois qui ne répondent pas à ces exigences ne seront pas distribués ou acheminés. Des paquets de n'importe quel contenu ne peuvent pas être reçus. Les envois d'argent sont admis mais il doivent se faire par mandats; les envois d'argent dans les lettres sont interdits. Les communications ou les coupons des mandats sont interdites, dans le cas contraire ils ne sont pas acceptés. On peut tout acheter dans le camp. Les journaux nationaux socialistes sont admis mais doivent être commandés par le détenu par l'intermédiaire du service de la poste du camp. Les lettres illisibles ne peuvent être soumis à la censure et sont détruites. L'envoi d'images ou de Photos est interdit.